



**24-03-070 - Arrêté Municipal Temporaire**  
Réglementant le stationnement et la circulation – Bel Air  
Villeneuve-en-retz  
Raccordement FT

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

**Vu** le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

**Vu** la pétition présentée par l'entreprise **OPERA-TP , 5 rue du Terte, CARQUEFOU-44470**

**Considérant** qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation Bel Air – Fresnay-en-Retz- Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux de raccordement FT à compter du 08 Avril 2024.

**ARRETE**

- ARTICLE 1** *39 Bel Air – Fresnay-en-Retz- à compter du 08 Avril 2024 et ce jusqu'à la fin des travaux*  
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :  
Le stationnement sera INTERDIT au droit du chantier,  
Le dépassement sera INTERDIT et la vitesse sera limitée à 30km/h
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par l'entreprise pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis près le Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Le Pétitionnaire
- Les Services Techniques
- La Communauté de Communes
- La Police Municipale
- Les Archives administratives

Fait à Villeneuve en Retz,  
Le 20 Mars 2024,  
Maire de Villeneuve en Retz  
Jean-Bernard FERRER

